

N° DEC-2022/57  
1. Commande Publique  
1.4 Marchés Publics

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER AVEC LA SOCIETE COLAS FRANCE LE MARCHÉ  
MP 2022-0002 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE PETITES ET GROSSES  
REPARATIONS AINSI QUE DE TRAVAUX NEUFS SUR LES VOIRIES DE LA  
COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22-4°, L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment son article 28 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

**VU** l'acte d'engagement au marché public MP 2022-0002 ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** De signer avec la société COLAS FRANCE (*siège social : 1 rue du Colonel Pierre Avia – CS 81755 - 75730 PARIS Cedex*) le marché MP 2022-0002 concernant les travaux d'entretien de petites et grosses réparations ainsi que de travaux neufs sur les voiries de la commune de Saintry-sur-Seine ;

**ARTICLE 2 :** Dit que le montant pour toute la durée du marché est de 2 000 000 € H.T (*deux millions d'euros*) ;

**ARTICLE 3 :** Dit que le marché est conclu pour un an à compter du 2 novembre 2022 et qu'il peut être reconduit tacitement trois fois par période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans ;

**ARTICLE 4 :** De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie ;

**ARTICLE 5 :** Dit que la dépense est prévue au Budget primitif ;

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs ;  
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 10 novembre 2022

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

10 NOV. 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

